PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes d'Utilité Publique relatives à la protection du patrimoine

Echelle : 1 / 4000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 26/09/2013

PADD débattu les 25/02/2016 et 20/02/2019

Document arrêté le 18/06/2019

Document approuvé le

CYCLADES
Espace Valette
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE

NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON

Zone II

Zone I

Zone I

Zone III

RD900

RD2

N

0 125 250 Mètres

Sources : Cadastre© Droit de l'Etat réservé, 2018
DDTM, 2019

Légende

- Limite communale
- Parcelles
- Bâti
- Cours d'eau

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Zone correspondant aux divers périmètres de protection des monuments historiques de la commune (rayon de 500 m)

AC2 : Protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits

- Site classé de la plain de l'Abbaye
- Site inscrit colline des Mourgues et village
- Site inscrit Masquin

Zones de protection : panorama autour de la tour Philippe le Bel

- Zone de protection de la tour Philippe le Bel
- Parcelles non aedificandi

AC4 : Site Patrimonial Remarquable

- Secteur sauvegardé approuvé en date du 13/09/1995

Zones de protection : panorama du rocher des Doms

- Zone I
- Zone II
- Zone III